

**PÔLE OPERATIONNEL
DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX**

**BORDEAUX – Aménagement des Quais Rive Gauche de la Garonne
Construction du bâtiment des jardiniers parc Sainte Croix**

MARCHE N° 09 319 U

AVENANT N° 1

entre

La Communauté Urbaine de BORDEAUX représentée par Vincent Feltesse, son Président, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° du Conseil de Communauté du et, faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX Cedex,

d'une part,

et

La société ARM, Atelier Régional Métallurgique, représentée par Jean Bernard Chatenet, agissant au nom et pour le compte de cette société ayant le siège social à 92 avenue Lafontaine – BP 34, 33564 CARBON BLANC Cedex, inscrite au registre du commerce de Bordeaux sous le numéro 96 B 00862,

d'autre part,

EXPOSE

La Communauté Urbaine de BORDEAUX a confié à l'entreprise, par marché n° 09319 U, notifié le 18 septembre 2009, le lot N°3 Charpente Métallique pour la construction du bâtiment des jardiniers situé dans le parc Saint Michel Quai Sainte Croix à Bordeaux.

Les prestations s'inscrivent dans le cadre de l'opération d'aménagement des quais rive gauche de la Garonne entre le Pont Saint Jean et la Rue Lucien Faure.

Des adaptations techniques ont été apportées au projet de base pour renforcement de la structure porteuse de la casquette périphérique du bâtiment :

- UPN 140 prescrit au marché, remplacé par des UPN de 160,

De plus, suite à la demande de la mairie de Bordeaux d'intégrer la possibilité de production d'eau chaude solaire, il est nécessaire de fournir et poser des plots (non prévus au marché) de support de la future structure porteuse des panneaux solaires.

Ces travaux représentent une plus value de 6 580.00 € HT portant ainsi le marché à 50 448.75 € HT (soit + 15.00%)

Ci-après un tableau récapitulatif des travaux supplémentaires non compris dans le marché de base :

Désignation des travaux supplémentaires	Montant Hors Taxe des Plus Values
Remplacement des UPN 140 par des UPN 160	2 740,00 €
Fourniture et pose des plots pour futurs capteurs solaires	3 840,00 €

TOTAL HT : 6 580,00 Euros

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

Le montant du marché est porté de 43 868.75 € HT à 50 448.75 € HT soit 15.00% d'augmentation.

ARTICLE 2

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

ARTICLE 3

Le présent avenant prendra effet après signature des parties.

Fait à en un exemplaire original

Le

Le Titulaire
(signature)

Pour la Communauté Urbaine de BORDEAUX
Monsieur le Président